



CHARTRE D'UTILISATION DE L'IPAD

J'utilise mon iPad dans les conditions précisées par la charte informatique de l'établissement.

1. Usage scolaire

1.1 L'iPad est un outil pédagogique, il est prévu pour une utilisation régulière à l'école et l'élève doit l'apporter quotidiennement.

Le matériel doit être utilisé uniquement dans une salle de classe, de permanence ou au CDI, en présence d'un professeur ou d'un assistant d'éducation. L'usage de l'iPad est interdit lors des récréations, dans les couloirs, et sur le temps de midi.

1.2 Les élèves peuvent utiliser la tablette à la maison, dans la limite des règles édictées dans cette charte, sous la responsabilité des parents (un contrôle parental peut être mis en place, en lien avec JAMF PARENT).

1.3 L'iPad que j'utilise en cours doit être l'iPad distribué par l'établissement.

1.4 Pendant un cours ou une étude, j'utilise mon iPad uniquement pour des tâches scolaires. (Les jeux, les sites web et toute communication faite en dehors d'une activité pédagogique sont interdits.)

1.5 Si un enseignant permet d'avoir recours à l'iPad pendant une évaluation, l'utilisation d'une application, d'un site ou d'un document non autorisé entraînera les sanctions prévues par le règlement en cas de fraude.

2. Je prends soin de mon iPad

2.1 Je le range dans mon sac entre deux cahiers.

Je le transporte de façon sécuritaire (pas d'exposition publique inutile dans les transports ou dans la rue...).

Il est interdit de personnaliser le matériel mis à disposition (autocollants, écriture sur la coque...).

2.2 L'iPad ne doit en aucun cas être laissé dans un lieu non surveillé. En dehors des heures de cours, l'iPad doit être rangé dans le sac de l'élève. Ce dernier doit être sous sa constante surveillance. Sur le temps de midi, l'iPad est déposé dans le casier et ce dernier doit être verrouillé. Rappel : les codes individuels qui sont remis à l'élève en début d'année (adresse mail, adresse Office, EcoleDirecte, etc ...) ne doivent pas être communiqués.

3. Son

Le son doit être coupé en permanence, sauf consigne contraire de l'enseignant. En cas d'écoute ou de visionnage, je dois utiliser mes écouteurs (non fournis par l'établissement). Sinon, ils sont rangés dans mon sac.





4. Stockage

Je conserve suffisamment de mémoire à l'usage pédagogique. Un enseignant peut supprimer des fichiers si je n'ai plus assez d'espace pour effectuer la tâche.

5. Recharge de la batterie et mises à jour

Il m'est demandé de procéder, à la maison le soir, à la recharge complète de l'iPad. Les mises à jour seront effectuées le week-end. Pour cela, il faut allumer la tablette, la brancher au secteur, s'assurer d'une connexion wifi ; les mises à jour s'effectuent automatiquement.

L'iPad étant un matériel pédagogique, il doit être prêt à l'emploi à mon arrivée au collège le matin.

En cas de décharge complète en classe, je ne pourrai pas le recharger et donc l'utiliser. Le chargeur de batterie et le câble ne doivent pas être amenés dans l'Etablissement.

6. Usage non conforme

L'établissement se réserve le droit d'utiliser tout moyen technique en sa possession pour vérifier le bon usage des iPads. Il peut être amené à supprimer, sur mon iPad l'ensemble des éléments ne correspondant pas à un usage éducatif ou pédagogique.

7. Photos et vidéos

J'utilise mon iPad de manière civile et responsable. Il m'est interdit de filmer, de prendre des photos, de faire des enregistrements sonores, des vidéos, de quiconque sans son autorisation. (article 226.1 du code pénal). Je ne mets pas de photos privées dans mon iPad.

Je respecte les autres dans le monde virtuel comme je le fais dans la vie. La cyber intimidation est un acte criminel. Il reste toujours des traces sur le Web. (article 9 du code civil).

8. Sanctions

Le non-respect d'une des règles énoncées dans la charte d'utilisation de l'iPad est susceptible d'entraîner des sanctions, inscrites dans le règlement intérieur.

9. En cas de problèmes ou de conseils

En cas de problème technique, je signale l'incident auprès des référents techniques Grégory ETIENNE, William KIK.

Je peux me rendre à la permanence technique, salle APPLE COOL (en face du cdi), pendant les récréations.

En cas de vol, mes parents devront porter plainte et fournir à l'établissement une copie du dépôt de plainte pour une prise en charge éventuelle par l'assurance

Date :

Signature des parents

Signature de l'élève

